



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : SEE**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 16/04/2021 et 15/04/2022 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

| FORMATION | Président et Président suppléant * | | Membres | |
|---|---------------------------------------|-------|--------------------|-----------------|
| | Nom et Prénom | Grade | Noms et Prénoms | Grade |
| D.U. Technicien Énergies Renouvelables et Eco-Construction (TERECO) | Régis OLIVES * Maxime PERIER-MUZET | PR | Jean-Marie MANCAUX | IGE contractuel |

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 16 janvier 2023

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : SEE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 16/04/2021 et 15/04/2022 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

| FORMATION | Président et Président suppléant * | | Membres | |
|---|---------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | Nom et Prénom | Grade | Noms et Prénoms | Grade |
| D.U. Plongée Scientifique en Environnement Marin (PSEM) | Philippe LENFANT * Gilles SARAGONI | PR IGE (CNRS) | Marion JARRAYA Martin DESMALADES | MCF AI (CNRS) |

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 16 janvier 2023



Le Président

Yvan AUGUET